

L'Institut de Défense Pénale est un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, créé sous la forme d'une société civile inscrite au RCS de Marseille. Il est dirigé par Alain MOLLA et Philippe VOULAND, tous deux inscrits au Barreau de Marseille.

## P R O G R A M M E

Accueil de 8 h 30 à 9 h  
MATINÉE - 9 H À 13 H

### 1. L'avocat responsable de ses erreurs

Absence à la barre, perte du dossier et de pièces originales, non respect des délais, non exercice d'une voie de recours, inaction en nullité de procédure, défaut de respect du mandat de défense, etc.

Déficit d'organisation ? Insuffisance de structure et d'effectif ? Ignorance ? Incompétence, défaut de formation continue ? etc. Risques couverts ?

**Le point de vue de l'assureur**

Intervenant : **Pierre MATHIEU**

Directeur Général de la Société de Courtage des Barreaux,  
Ancien Bâtonnier du Barreau d'Aix-en-Provence.

### 2. Témoignages d'avocats

**Avocats intimidés, fragilisés, maltraités par manœuvres et poursuites indignes.**

Intervenants : **Jérôme GAY**

Avocat au Barreau de Cayenne.

**Christophe MOYSAN**

Avocat au Barreau de Tours.

### 3. L'avocat et les contraintes du secret

Quel(s) secret(s) ? Secret professionnel, secret de l'enquête, de la garde à vue, de l'instruction ?

**Quelle légitimité pour la règle du secret et quelle responsabilité pour les secrets violés ?**

Intervenant : **François SAINT-PIERRE**

Avocat au Barreau de Lyon, Auteur du "Guide de la défense pénale" (Dalloz).

**Note à l'attention des participants**

Formation validée (7 h) au titre de l'obligation de formation continue des avocats. Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour du colloque. FIF PL 35-37, rue Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29. Il sera indispensable d'emporter la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation. Vous recevrez à l'issue de la formation une facture acquittée et une attestation de présence.  
Institut de *défense pénale* - organisme de formation N° 93 13 11 458 13

# Séminaire de Formation

## Avocats pénalistes

## Les risques du métier

Samedi 7 Février 2009

de 9 heures à 17 heures - avec pause déjeuner sur place

sous la direction de  
M<sup>e</sup> Alain MOLLA et M<sup>e</sup> Philippe VOULAND

New Hôtel Of Marseille

71, bd Charles Livon - 13007 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 315 315

APRÈS-MIDI - 14 H 30 À 17 H

### 4. L'avocat soupçonné (perquisitionné, écouté, filé...)

Le point sur les écoutes téléphoniques des avocats.  
Le point sur la perquisition des cabinets.

Le soupçon pour quels périls : subornation de témoins, complicité d'établissement de fausse attestation, complicité d'infraction économique, abus de confiance (compte client), corruption, complicité d'évasion...

**Quels repères déontologiques et quelle protection ordinaire pour se débarrasser du soupçon ?**

Intervenant : **Paul-Albert IWENS**

Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris,  
Ancien Président du CNB.

### 5. L'avocat comptable de sa verve

Outrage, injure, discrédit jeté sur l'institution, diffamation. Contextes : interview radio télévisés, salle des pas perdus, au téléphone, dans les prétoires, en costume ou en robe...

L'avocat bâillonné ?

**Quelle immunité pour quelle parole ?**

Intervenant : **Gérard CHRISTOL**

Avocat au Barreau de Montpellier,  
Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers.

### Hôtel proposé

Pour obtenir les tarifs proposés, réservez vos chambres directement auprès de l'hôtel en précisant "Institut de Défense Pénale". Votre demande de réservation doit être adressée par mail.

**New Hôtel Of Marseille \*\*\*\***

Contact : Monsieur ADAMEK  
seminaires@newhotelofmarseille.com

Single 140 €

Petit déjeuner et taxe en sus  
Tarif et disponibilité garantis  
jusqu'au 23 Janvier 2009

# Séminaire de Formation - Samedi 7 Février 2009

## Avocats pénalistes : les risques du métier

Nom ..... Prénom .....

Cabinet ..... Barreau .....

Adresse .....

Tél. .... Fax ..... e-mail .....

- participera au Séminaire de Formation du Samedi 7 Février 2009
- règle la somme de 418,60 € TTC (350,00 € HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : Pour toute annulation postérieure au 02/02/09, les frais seront de 95,68 € TTC, soit 80 € HT. L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un confrère de son choix.

COUPON À RETOURNER PAR COURRIER AU PLUS TARD LE 2 FÉVRIER 2009 À L'INSTITUT DE DÉFENSE PÉNALE :

22, rue Edouard Delanglade - 13006 Marseille - Tél. 04 91 13 40 43 - Fax 04 91 13 40 44 - e-mail : idp@defensepenale.com - www.defensepenale.com